



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact du covid-19 sur les patients atteints de maladies chroniques

Question écrite n° 28671

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'impact du covid-19 sur les patients dont la santé est déjà fragilisée par une ou plusieurs pathologies chroniques. En France, 15 millions de personnes sont dans cette situation. L'inquiétude est palpable pour bon nombre d'entre eux malgré l'ouverture de la ligne téléphonique créée pour informer et diriger les personnes vivant avec une maladie chronique et leurs aidants ayant besoin de renseignements sur le covid-19. Pourtant, tous les patients ne sont pas rassurés, notamment ceux atteints par la broncho-pneumopathie chronique obstructive, dite BPCO. En France, cette maladie qui se caractérise par une diminution progressive du souffle due à un rétrécissement des bronches touche, selon l'Agence sanitaire de santé publique France, entre 5 et 10 % de la population. Une publication de l'Inserm récente a donné le chiffre de 4 millions de malades en France alors qu'ils n'étaient que 1,7 million en 2000. En 2017, selon une étude de *The Lancet Respiratory Medicine*, cette maladie chronique, assez peu connue du grand public, serait à l'origine de la mort dans le monde de plus de 3 millions de personnes. Généralement associée à la « bronchite chronique » du fumeur, les malades de la BPCO semblent être les patients les plus vulnérables au virus du covid-19 qui présente, dans les cas les plus graves, le syndrome de détresse respiratoire. D'ailleurs, les premières études en Chine laissent apparaître que les malades de la BPCO sont parmi les premières victimes du coronavirus, apparaissant statistiquement plus vulnérables que ceux souffrant du diabète ou d'hypertension. « Les BPCO ne respirent pas mal, ils étouffent en permanence et sont menacés » : c'est en ces mots que Philippe Poncet, président de France-BPCO, une association de malades, a tiré la sonnette d'alarme dans une lettre adressée à M. le ministre des solidarités et de la santé en date du 25 février 2020, en dressant un constat alarmant sur la prise en charge des malades souffrant de cette pathologie et plus particulièrement des mesures préventives qui seraient à mettre en place. Elle lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour permettre une meilleure prise en charge des patients souffrant de maladies chroniques face à l'épidémie du covid-19 et notamment s'il entend favoriser la généralisation du port d'un masque de protection pour ces patients durant et après la période de confinement.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28671

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2944

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)